



## **Déclaration CGT au CCAS du mercredi 29 septembre 2021**

Plus de 18 mois après le début de la crise sanitaire, celle-ci n'est pas encore derrière nous et laissera des traces dans la vie de toute la population et des agents de notre pôle ministériel.

Nous avons particulièrement une pensée solidaire avec nos collègues actifs et retraités dans les territoires d'outre-mer, et nous demandons que les chiffres des malades et des morts liés au COVID soient donnés, en particulier en Guyane.

La CGT rappelle qu'elle est favorable à une politique de vaccination fondée sur la pédagogie et la transparence, et non sur la contrainte, et elle réaffirme son opposition au passe sanitaire et au cortège de sanctions et d'atteintes au droit du travail qui en découle.

La CGT est aux côtés des agents et salariés sanctionnés, dont la suspension aggrave les difficultés de fonctionnement des services, notamment à l'hôpital public, et entrave ainsi la réponse sanitaire à la pandémie.

Les élu-e-s CGT au CT ministériel ont refusé de venir écouter le discours des ministres sur « la place encore et toujours plus prioritaire de l'écologie et des missions portées par nos services » lors du CTM du 23 septembre, alors que le projet de loi de finances pour 2022 (PLF) prévoit à nouveau 376 suppressions de postes auxquelles vont s'ajouter 50 autres dans les établissements publics. La casse des services continue et le sens du travail pour les agents se perd de plus en plus, entraînant dans toutes les catégories, une souffrance au travail et des arrêts de maladie, des mutations ou des ruptures conventionnelles.

La lecture de ce PLF 2022 nous apprend que le budget consacré à l'action sociale s'élèverait à 14,1 millions d'euros dont 6,1 dédiés à la restauration collective.

La dernière année pleine avant la crise sanitaire, montre une consommation de 8,8 M€ au 31 décembre 2019 concernant la restauration collective, et la CGT demande le détail des dépenses prévues en 2022, puisque malgré notre opposition à ce transfert, les crédits de restauration de tous les agents MTE en DDI, relèveront du ministère de l'Intérieur au 1er janvier 2022.

Concernant l'harmonisation des subventions repas des agents travaillant en DIR et en DIRM, la CGT qui a porté cette demande dès 2019, réitère que le dispositif prévu dans la note de mai 2021 et qui tarde à se mettre en place partout, ne peut être qu'une première étape.

En effet, il n'est pas admissible que cette harmonisation exclut les personnels d'exploitation et des services de la mer et des phares et balises, trop éloignés d'un RA, RIA ou RIE pour bénéficier du dispositif.

Nous sollicitons donc la DRH pour attribuer une subvention complémentaire, dès 2022, à l'ensemble des agents bénéficiant aujourd'hui d'une convention de restauration, même s'il n'y a pas d'autres services rattachés à ces conventions. Cette mesure contrairement à votre appréciation, ne devrait pas nécessiter de relèvement du niveau des crédits de restauration collective dans la mesure où la mise en place massive du télétravail dans les services devrait se traduire par un équilibre. Nous souhaiterions connaître précisément le coût de cette mesure.

Au titre de l'équité de traitement sur l'application de votre note du 5 mai 2021, la CGT demande l'application du texte de la Fonction Publique d'Etat prévoyant la mise en place de tickets restaurants, uniquement pour les agents éloignés de toute restauration conventionnée.

Concernant les arbres de Noël, comme nous le craignons, certaines commissions locales d'action sociale en préfectures organisent cette manifestation sans concertation locale avec les CLAS des DDT-M et en revenant sur certaines pratiques anciennes, en excluant des familles adhérentes aux ASCEE. De plus, certains SGCD refusent la prise en charge de collations d'accueil lors des journées organisées par les CLAS.

Concernant les actions des CLAS sur crédits CIL, cette année 2021 risque d'être aussi compliquée que l'an passé. Toutefois, il semblerait que nombre d'actions se fassent d'ici fin novembre, alors, Mr le Directeur, vous voudrez bien passer consigne aux services de ne pas limiter les participations en nombre d'agents, comme certaines directions osent le faire, écartant ainsi toute cohésion dans leur service, même après des mois de télétravail forcé, en raison de la crise sanitaire.

Monsieur le Directeur, voilà plus d'un an que la réécriture de la note technique de 2016 concernant l'action sociale et la typologie de l'utilisation des CIL doit-être finalisée, et comme évoqué au CCAS de juin, celle-ci étant attendue sur le terrain, nous vous demandons de la diffuser en l'état et qu'un avenant concernant l'analyse de la DAJ soit transmis ultérieurement.

Nous vous demandons également de tenir vos engagements concernant la mise en œuvre en 2022, d'un prêt amélioration de l'habitat. La CGT sollicite un montant de crédits significatif, avec une montée en charge en 2023, pour une amorce permettant de débloquer un nombre de prêts suffisant dès 2022, en s'appuyant sur le CAS dont les moyens en effectifs doivent être renforcés.

Nous n'avons pas eu de réponse de votre part sur l'avenir de l'action sociale des personnels en DIR, alors que les directions anticipent les futures réductions d'effectifs et transferts programmés, dans le cadre d'une nouvelle vague de décentralisation et face aux réformes des instances représentatives des personnels.

Sur le sujet de la participation forfaitaire des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents de l'État (15 euros bruts mensuels à partir du 1er janvier 2022), la CGT réaffirme qu'un tel processus doit générer un droit effectif à la protection sociale complémentaire propre à la fonction publique de l'État. Ce droit doit bénéficier à l'ensemble des personnels [Ministères, établissements publics, ...],

qu'ils soient fonctionnaires ou agents non-titulaires, actifs et retraités... Sans oublier la question des ayants droit.

Même si la CGT s'est abstenue lors du vote du décret examiné par le Conseil supérieur de la fonction publique de l'État du fait notamment de l'insuffisance du montant proposé pour une mesure qui ne s'applique que dans le seul versant de l'État de la fonction publique, et de l'exclusion, à ce jour, des retraités du dispositif, nous vous demandons que des consignes soient données dans les services pour que la participation forfaitaire soit bien effective dès janvier 2022.

Comme évoqué au dernier CCAS, vous deviez nous présenter un bilan pour l'année 2020 des adhésions et du montant des transferts de solidarité, concernant le contrat référencé avec la MGEN. Qu'en est-il ?

La CGT tient à nouveau à souligner le rôle important dans les services, de nos partenaires associatifs et particulièrement pour le maintien et la relance des activités pendant la crise sanitaire:

- le CGCV pour son travail durant cet été. Le plus beau merci vient bien évidemment des 2467 enfants, et de leurs parents par leur confiance renouvelée.

Il est indispensable, qu'au-delà du maintien des subventions en 2022, un budget soit consacré à la remise aux normes des bâtiments du patrimoine social, selon un plan pluriannuel d'investissement.

L'accueil des enfants dans ces infrastructures doit se faire dans des conditions sanitaires et de sécurité irréprochables

- la FNASCE et les ASCEE pour l'implication de leurs membres dans l'accompagnement des agents et la mise à disposition et l'entretien des unités d'accueil sur notre territoire.

Les dernières annonces du gouvernement concernant les salaires et la poursuite du gel du point d'indice constituent à nouveau une dégradation du pouvoir d'achat des agents alors que les annonces de hausses des prix dans tous les domaines se multiplient.

La « smicardisation » de la Fonction Publique se confirme, avec un tassement des grilles de salaires inadmissible.

C'est un des motifs avec la poursuite des attaques contre les services publics, en terme de missions et d'emplois notamment, de l'appel à la mobilisation lancé par la CGT avec plusieurs autres organisations syndicales, le 1er octobre pour les retraités et le 5 octobre, avec l'ensemble des salariés,